



TARIFS 2026

E.H.P.A.D (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes)

Prix de journée au 1^{er} mai 2026 :

Tarification Hébergement + 60 ans : 66.53 €

Tarification Dépendance au 1^{er} janvier 2026 :

Personnes relevant des groupes iso ressources 1-2	25.90 €
Personnes relevant des groupes iso ressources 3-4	16.44 €
Personnes relevant des groupes iso ressources 5-6	6.97 €

Dans tous les cas le GIR 5-6 est considéré comme un ticket modérateur. Il reste à la charge du résident.

Pour les GIR 1-2 et GIR 3-4, le tarif dépendance pourra être pris en charge par le Conseil Départemental du domicile d'origine du Résident, sous certaines conditions.

Tarification différentielle :

Depuis le 1^{er} mars 2025, une majoration s'applique sur le tarif hébergement de base pour les **nouveaux résidents admis en hébergement permanent** qui ne relèvent pas de l'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH). Cette majoration s'applique sous conditions de ressources selon un **barème compris entre 1 et 7€ par jour**.

Tarification Hébergement personnes de moins de 60 ans au 1^{er} mai 2026 : 66.53 €

Tarification Dépendance personnes de moins de 60 ans au 1^{er} mai 2026 : 16.30 €

H.T.U.D (Hébergement Temporaire d'Urgence Départemental)

Prix de journée au 1^{er} mai 2026 :

Tarification Hébergement + 60 ans : 61.46 €

Tarification Dépendance au 1^{er} janvier 2026 :

Personnes relevant des groupes iso ressources 1-2	25.90 €
Personnes relevant des groupes iso ressources 3-4	16.44 €
Personnes relevant des groupes iso ressources 5-6	6.97 €

AJ (Accueil de jour polyvalent ex AJA) au 1^{er} mai 2026

Forfait journalier : 38.32 €

PFR Plateforme et offre de répit (ex O.R.I Offre de Répit innovante) au 1^{er} mai 2026

Tarif demi-journée pour l'offre de répit innovante : 26.82 €

Forfait abonnement PFR (3 ½ journées de prestations incluses) : 80.46 €

Autres tarifs applicables à compter du 01/01/2026 :

Prestations diverses non comprises dans les forfaits hébergement ou hospitalier :

Forfait multimédia (hébergement permanent et temporaire)	15.00 €
Communications locales et nationales :	Comprises dans forfait
Communications vers les mobiles :	Comprises dans forfait
Copie (communication du dossier médical) :	0.10 €

Prix des repas :

Repas Résidence autonomie :	8.75 €
Repas du personnel et stagiaire indemnisé :	4.00 €
Repas stagiaire non indemnisé :	2.00 €

Repas pour les accompagnants :

Prix du repas du midi :	8.80 €
Prix du repas du soir :	4.45 €
Repas estival adulte :	20.00 €
Repas estival enfant (-12ans) :	14.00 €
Repas amélioré (Noël, Nouvel an, ...) :	13.00 €

Loyers et forfait téléalarme/téléphonie Résidence autonomie

Loyer mensuel T1 Bis (charges comprises) :	813.70 €
Loyer mensuel T2 (charges comprises) :	853.43 €
Dont charges locatives	319.60 €
Forfait téléalarme/téléphonie	15.00 €

Cautions Résidence autonomie

Badge magnétique entrée :	40.00 €
Médaille appel d'urgence :	50.00 €

Jetons machine Résidence autonomie :

Lave-linge :	4.00 €
Sèche-linge :	2.50 €

Portage de repas à domicile (tarif unique)

Repas livré sur le Canton de Pacy-sur-Eure	TTC 11.82 €
Repas livré sur les Cantons de St André et Evreux Est	TTC 11.82 €

Jérôme TRIQUET
Directeur du CHAG

